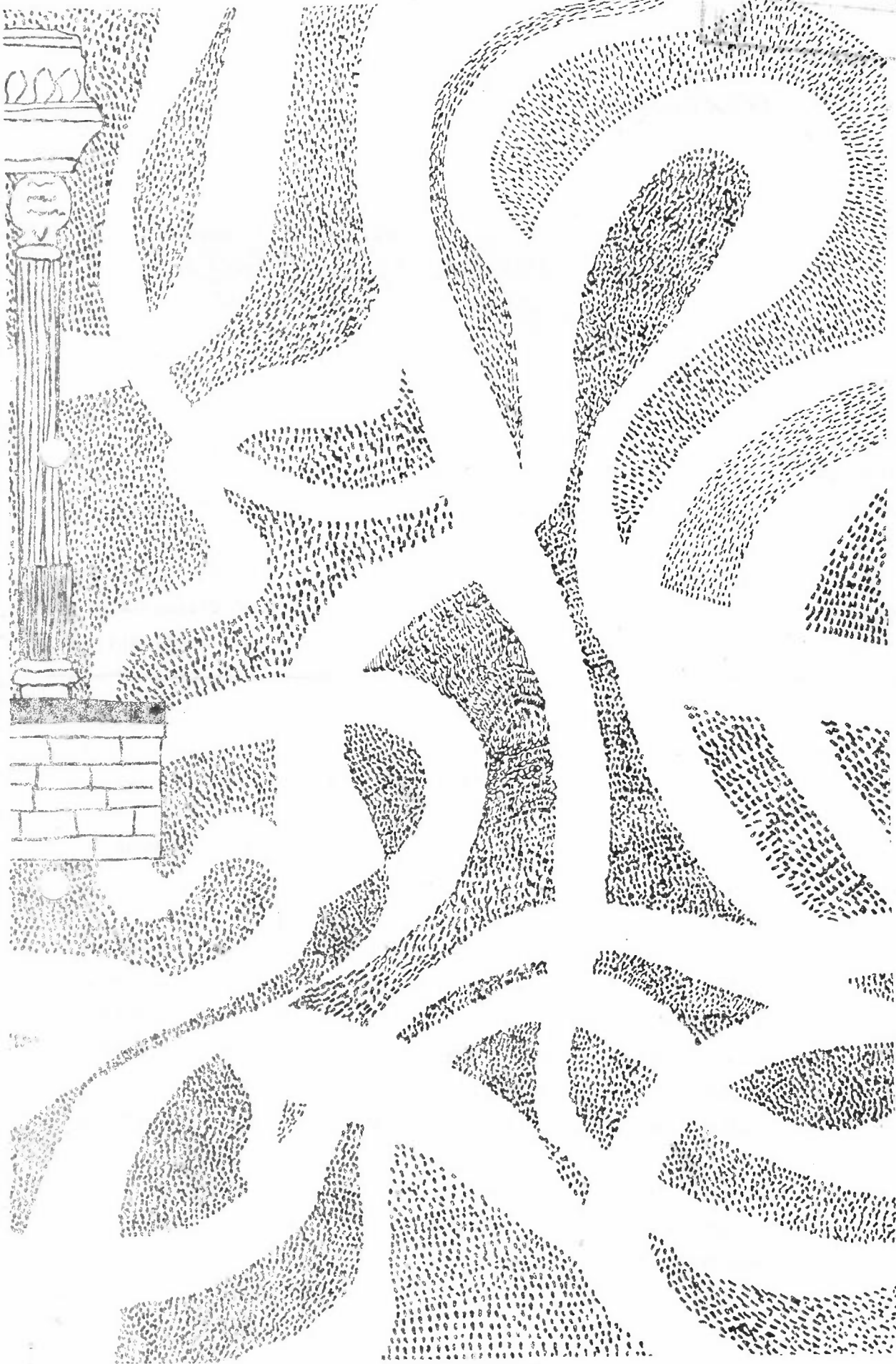


03 JUIN 1989

PRO- MOVIO- DUNO



BULLETIN N° 12 JUIN 1989

Pro Novioduno

Message du Président

On pouvait lire sur une brochure d'une de nos grandes banques nationales un article intitulé "REFAISONS LES VILLES" avec le commentaire suivant:

"Nos villes dégènèrent de plus en plus en agrégats de complexes immobiliers entre lesquels le trafic se fraie péniblement son chemin..."

Est-il encore possible de renouer avec une "culture" véritablement urbaine ?"

Et l'auteur de poursuivre: *"La ville n'est pas un concept frappé d'immobilisme, un lieu de conservation muséologique. Le terme même de ville doit impliquer la vie".*

Et voilà qu'au même moment, une enquête fait de notre ville une des premières cités de Suisse dont le développement est harmonieux.

Nous sommes certes sensibles au compliment mais veut-il signifier que nous courons vers la cité radieuse, idéale ?

Nous pensons au contraire que l'éloge de la statistique nous fait un devoir de poursuivre méthodiquement et inlassablement l'amélioration de notre aire de vie. C'est sans doute du ressort de nos Autorités - il n'est pas superflu de le rappeler en cette année électorale - mais notre association a sa part de responsabilité. Elle doit, sans relâche, veiller au grain, si possible apporter sa contribution en favorisant toute amélioration du tissu urbain.

Noble tâche certainement, mais combien ingrate, que vous pouvez suivre pas à pas en parcourant nos bulletins, modestes moyens d'information et de dialogue avec nos membres.

Bernard GLASSON

Conférence : Urbain Olivier

enfant de la Côte et du XIXe siècle, fidèle témoin des us et coutumes de notre région au sein de la paysannerie, a servi de guide, au travers de ses nombreux romans, au Professeur André LASSERRE et à Madame Françoise CHATELAIN, pour leur étude sur "LA VIE VILLAGEOISE DANS LA REGION DE NYON AU XIXe SIECLE".

Cet ouvrage nous a été présenté après leur conférence "AU DEBUT ETAIT LE PATRIMOINE: UNE VERITE DE L'EVANGILE PAYSAN" qui a suivi notre ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 6 avril.

Merci

aux quelque 60 membres de notre association qui ont répondu à notre appel et colonisé l'espace d'une soirée le quartier de Rive le jeudi 6 avril pour notre ASSEMBLEE GENERALE.

Bernard Glasson a promis à son comité de ne pas expédier aussi rapidement la partie administrative l'année prochaine... Il est vrai que les propositions individuelles ne se pressaient pas au portillon !

Mais il n'est jamais trop tard pour s'exprimer: faites en sorte que notre PROCHAIN BULLETIN présente une TRIBUNE LIBRE, nous apprécierions !

Merci

à tous les membres qui ont réglé sans tarder leur COTISATION 1989 et particulièrement à ceux qui l'ont accompagnée d'un don.

La liste complète de nos donateurs figurera dans notre prochain bulletin.


Bienvenue

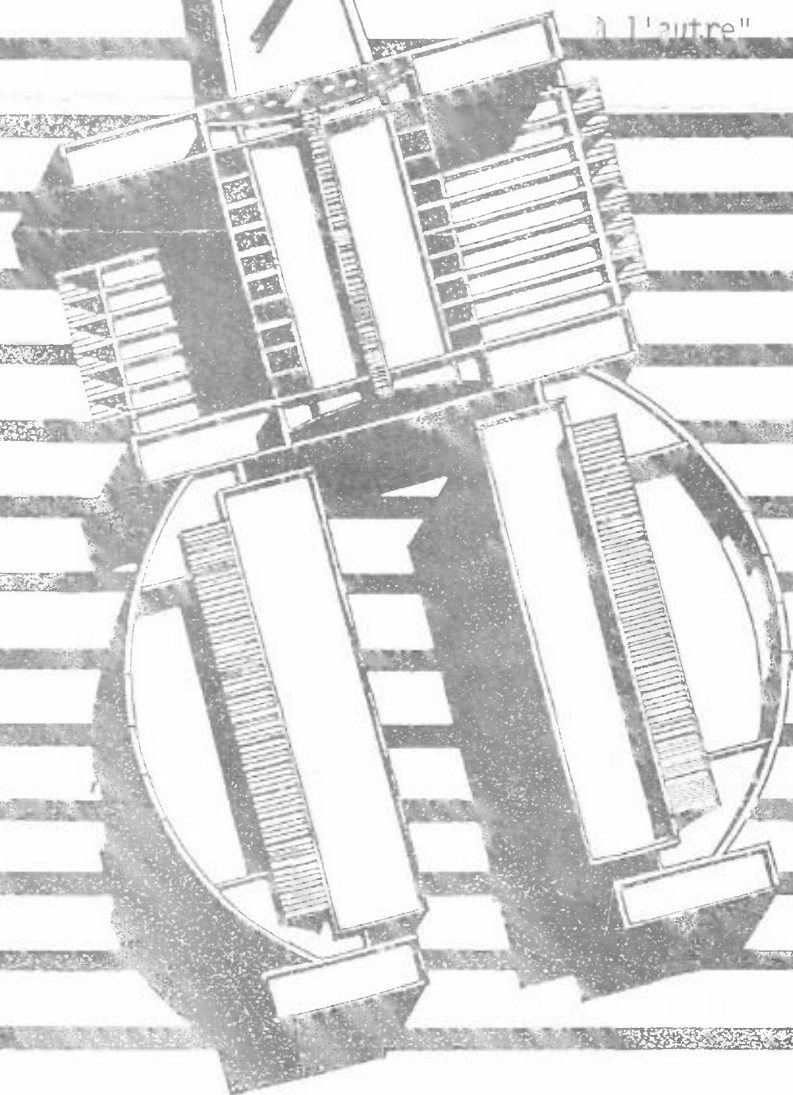
AU NOUVEAU MEMBRE DE NOTRE COMITE, Mademoiselle FABIA CHRISTEN, licenciée en histoire, dont vous avez pu faire la connaissance lors de notre Assemblée Générale. Cette admission répond au voeu de notre Président qui souhaite rajeunir son comité, renouveler ses cadres.

CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR
DE L'OUEST VAUDOIS ■ GYMNASSE CANTONAL
ET ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE NYON

VINCENT MANGEAT ARCHITECTE

Un intérêt certain de la part de nos membres
pour cette visite du 17 mars 1989: plus
d'une centaine ont répondu présents !

Pour les absents: un commentaire de
l'auteur du projet "Ecole - d'une rive
à l'autre"



SYNTHESE D'UN LIEU ET D'UN PROGRAMME

Ce projet veut notamment montrer ou fixer les convergences significatives déduites tout à la fois de la forme de la terre et de la mise en forme du thème.

La forme de la terre s'exprime ici dans un vallon asymétrique et inégalement ouvert. Infranchissable en aval, il peut être franchi et bâti en amont. Les deux manières fondamentales de bâtir un tel lieu sont héritées de l'histoire et révèlent le caractère inhospitalier du lieu. Un pont bâti est jeté là où le vallon peut être franchi. La protection des constructions posées sur les berges est assurée par un puissant ouvrage de contention qui, dans une forme adossée et arc-boutée, écarte les lèvres de la terre.

Les rives, le pont et le fond du vallon empruntent au programme des contenus caractérisés qui rendent explicite la convergence attendue de la forme de la terre et de la "forme du thème". On trouvera toutes les parties communes dans le bâtiment pont, les classes dans les constructions sur berges, la cour au fond du vallon.

L'unique du thème, les grands espaces publics et communautaires, au centre; le multiple, les classes, à l'image des maisons, sur les berges.

"La maison est une ville, la ville est une maison", tout le projet peut se lire à travers la proposition de L. KAHN. Ici, la lumière s'enfouit jusqu'au centre de la terre. Des enfoncements et des anfractuosités la conduisent à travers la charpenterie de béton. Suggérera-t-elle, en s'insinuant, les procédures de la connaissance ?

Pro Novioduno

Mobilier urbain

Attention à l'esthétique !

"Dans les rues anciennes qui ont plus que de l'âge puisqu'elles ont de l'histoire, comme dans les immeubles restaurés du XVIII^e siècle, le mobilier moderne ne s'accorde pas à l'ancien sans égard, équilibre ni goût. Dans ces rues, la plantation d'un arbre au débouché d'une place ou d'un carrefour, l'érection d'une fontaine ou d'une sculpture, ou la pose de bancs confortables réjouissent les passants qui s'y sentent à l'aise et bien accueillis..."

Les mesures explicitant les réserves d'accès exceptionnels à certaines rues ou places ne doivent pas enlaidir le site. Il faut ainsi proscrire les bacs à fleurs - mais non les jardins fleuris ni les arbres -, les bornes et autres objets défigurants. La sobriété, l'excellence et la beauté de la mesure devraient ici comme ailleurs être à la base de l'entreprise de modération..."

Non, ces lignes ne sont pas de la plume d'un membre de votre comité: elles ont paru en 1986 sous la signature de Jean-Claude Morisod dans un numéro du Heimatschutz consacré aux rues et à l'aménagement du territoire.

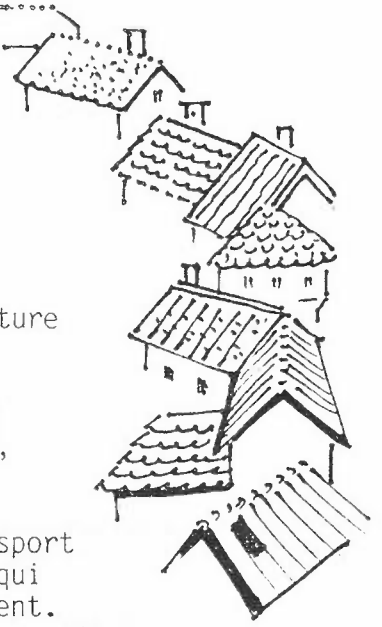
Si nous avons choisi de vous les faire lire c'est qu'elles reflètent parfaitement notre état d'esprit. En effet, le choix du "mobilier urbain" est trop souvent, dans notre ville comme ailleurs, laissé au soin de quelques personnalités n'ayant pas bénéficié de l'expérience de spécialistes au goût plus sûr.

Pour vous en convaincre, il vous suffira de vous promener dans la ZONE PIETONNE DE RIVE, le choix est vaste: bacs à fleurs hétéroclites, barrières de factures différentes, moyen de transport reconverti, fontaine incomplètement restaurée, alignement de bornes, et, dernière adjonction en date, bancs et corbeilles à papier !

Pour éviter que d'autres zones de notre ville soient enlaidies de cette façon, Pro Novioduno a décidé de réagir. Nous avons donc confié notre souci à la Municipalité et, d'entente avec elle, avons créé une commission qui se penchera sur ces problèmes et donnera rapport d'ici quelques mois.

Nous osons espérer que nos conseils seront suivis et, forts de cette attente et de notre identité de vues avec la Ligue Suisse du Patrimoine National, nous intéressons de très, très près au mobilier urbain !

PAYSAGE DES TOITS



La tuile: un matériau déjà connu dans l'Antiquité - d'où l'appellation "tuile romaine" - fut largement concurrencée dans nos régions par les "couvertures végétales" (chaume, bardeaux, ancelles etc.), ceci jusqu'au XIII^e siècle. Par la suite, les incendies auront finalement raison de ces dernières et la couverture de tuiles pourra prendre son essor.

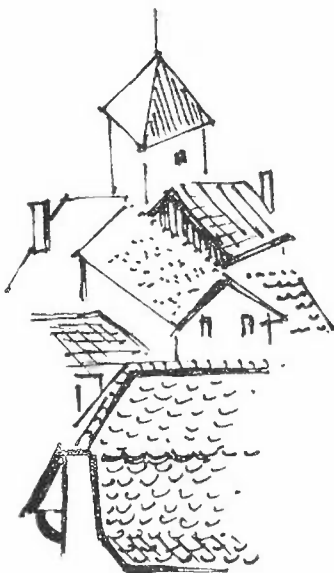
Les tuiles plates fabriquées manuellement présentaient plusieurs formes traditionnelles: découpes droites, en arc brisé, pointues, tronquées.

Dès le milieu du XIX^e siècle le développement des moyens de transport aura pour conséquence la disparition des types de tuiles locaux qui seront remplacées par des tuiles nouvelles fabriquées mécaniquement. Ainsi, au profit de grandes fabriques, se fermeront peu à peu les petites tuileries locales qui donnaient à chaque région sa touche particulière, sa couleur locale.

Selon les travaux d'experts, la région de Lausanne et du Gros-de-Vaud se caractérisait par des tuiles rouges (orangées ou violacées), la Côte, Lavaux et l'Est vaudois par des tuiles plus claires (du rose saumon au jaune clair).

Au fil des ans, de par les conditions atmosphériques et l'accrochage des mousses et des lichens, les anciennes toitures ont pris une patine. Leur aspect caractéristique est dû au remplacement progressif de tuiles anciennes déficientes par des tuiles neuves non patinées.

La tentation a souvent été grande - et l'est toujours - d'utiliser, pour la réfection des vieux toits, des tuiles "vieillies" ou à engobage, d'une couleur plus foncée, imitant l'action du temps.



Les restaurateurs des vieux toits de Rive n'y ont pas cédé: ils ont utilisé des tuiles de couleur claire, respectant en cela la tradition locale: c'est une heureuse démarche.

Reste que le secret de la réussite d'une couverture de tuiles, c'est avant tout l'art du couvreur car c'est de lui que dépend l'aspect final de la toiture. Lui seul sait disperser découpes, longueurs et couleurs de façon harmonieuse et si possible non répétitive.

L'oeil de Pro Novioduno aurait aimé plus de fantaisie de la part des couvreurs de Rive. Est-il devenu trop critique, trop perçant? Il est vrai qu'il en avait croisé un autre, d'oeil, à Rive, avant de remonter au Château...

A vous d'en juger: prenez le temps d'une promenade et jetez un regard nouveau sur ces toitures qui ont choqué certaines personnes, les non averties!

Tour de ville

LA FLEUR-DE-LYS: de "fleur fanée" à "fleur artificielle" ?
.....

Nous attendions beaucoup de la restauration de l'immeuble de la "Fleur-de-Lys" auquel nous avons consacré un article en juin 86.

Il faut l'avouer, nous sommes déçus.

Les divisions primitives de l'immeuble, visibles sur la façade avant restauration, les témoignages du bâti et du vécu de cette vénérable demeure ont été complètement occultés par la trop grande application des restaurateurs.

Devant nous, se présente maintenant une façade redressée, arrangée, uniformisée, banalisée, sans âme !

DEMOLITION A LA RUE DE LA GARE: où sont les logements ?
.....

La qualité de vie au centre-ville est primordiale. Il faut la maintenir à tout prix et préserver pour cela un juste équilibre entre locaux commerciaux, boutiques et appartements.

Une fois de plus, Pro Novioduno a dû intervenir lors de la mise à l'enquête du 18 rue de la Gare (anciennement Dreyfus) qui ne proposait que trois deux pièces dans les combles.

Nous avons ainsi revendiqué une proportion de 1/3 de logements et 2/3 de locaux commerciaux pour la reconstruction prévue et demandé que la dérogation requise pour la construction d'un étage sur la ruelle de la Muraz ne soit accordée qu'à condition d'abriter des logements.

LA DUCHE: en attente...
.....

Toute la zone de la Duche, y compris donc l'ex-propriété Saugy ont été placées en zone d'attente pour une durée de 5 ans avec possibilité de prolongation de 3 ans.

Ce délai permettra une réflexion profonde sur l'avenir de ce site d'importance à l'entrée de notre ville.

Les propriétaires ont, bien entendu, fait recours. Ce sera à la Commission cantonale de recours de trancher !

POISSON: à noyer !
.....

Interrogées par notre Président lors de notre Assemblée Générale, aucune des quelque 60 personnes présentes le 6 avril au Funambule ne s'est déclarée favorable à l'érection définitive de la sculpture que la société ARGIL se propose d'offrir à la Ville.

Le comité en a tiré les conclusions nécessaires et a déposé son opposition.

Vie artistique nyonnaise :

Nyon et la céramique

Le concours international de la Triennale de la Porcelaine est maintenant bien connu de la population locale.

Les chefs d'oeuvre de la porcelaine contemporaine seront exposés au Château du 1er juin au 29 octobre 1989.

Pour cette deuxième édition, Pro Novioduno a reconduit son prêt de Fr. 5'000.--, témoignant ainsi son intérêt pour un art intimement lié à notre ville.

Moins connue est l'existence du FONDS DE LA CERAMIQUE ET DE L'ART VERRIER DU CESSOUEST auquel nous avons fait un modeste don à la suite de notre visite à cet établissement.

Pour votre information, nous vous donnons ci-après quelques extraits du règlement et programme du concours à la suite duquel le fonds a acheté 44 oeuvres d'artistes suisses pour un total de plus de Fr. 68'000.--, le solde du fonds étant consacré à l'achat de diverses oeuvres céramiques et verrières (Niki de Saint Phalle, E. Chapallaz, M. Guggisberg, P. Baldwin et autres artistes):

"La conception proposée par l'architecte Vincent Mangeat est forte par la composition du bâtiment, la diversité de ses parties et la minutieuse recherche expressive de tous les éléments d'architecture. A défaut d'une intégration artistique pensée dès la conception du projet, il apparaît difficile de juxtaposer ou de rapporter aujourd'hui une oeuvre composée par un artiste choisi arbitrairement.

Considérant que la ville de Nyon est reconnue pour sa longue tradition du travail de la céramique et de la porcelaine notamment, que les collections en témoignent et que l'attention internationale s'est portée avec bonheur en 1986 sur la Triennale de la Porcelaine, la commission de construction a fait sienne une proposition de l'architecte visant:

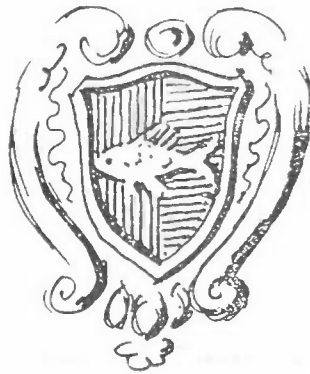
- a) l'organisation d'un concours général pour sélectionner les oeuvres qui constitueront l'amorce du fonds de la céramique
- b) la mise en place d'un mobilier d'accueil et de mise en valeur des collections ainsi constituées
- c) la création d'un fonds d'acquisition d'oeuvres d'artistes céramistes ou verriers, pourvu des structures d'animation nécessaires...

Les oeuvres sont destinées à l'animation des espaces collectifs intérieurs, des espaces privés intérieurs, éventuellement des espaces extérieurs, à l'exclusion d'autres types ou d'objets liés à l'architecture ou intégrés aux matériaux de l'architecture.

La finalité du concours consiste à disposer d'objets mobiles, isolables, interchangeable, à même de dialoguer avec l'espace ou d'accompagner l'usager en mouvement.

Par la suite, la collection enrichie pourra constituer un potentiel d'échanges temporaires avec des collections régionales, suisses ou étrangères ou permettre de disposer de collections historiques nécessaires à l'animation culturelle du gymnase et de la région..."

Les amoureux de la céramique se réjouiront ainsi avec nous de l'affectation peu commune du pourcentage du coût de la construction de ce bâtiment public (Fr. 130'000.--) à "cet art à part entière extrait d'un artisanat qui l'a engendré".



Quel poisson ?

En regardant le poisson qu'on nous propose à quelques mètres du quai de Nyon, je me suis demandé quel est le poisson qui orne les armoiries de Nyon: perche, perchette, truite, féra, etc ?

Celui qui figure sur le vitrail communal du début du 16e siècle (pas encore exposé au Musée), avec ses petites taches, doit être une truite du lac.

La pierre armoriée de 1543 qui était à la porte St Jean montre une perche (ou une sandre !).

Sans faire le tour de nos anciennes fontaines, relevons que celle du Tilleul (devant la Tour de l'Horloge) a un écu avec une ombre; elle date de 1788; celle de Maître Jacques a une perche qui date de 1763 (pour le bassin), de même que le bouclier de la statue qui est de 1537. L'ancien Hôtel de Ville (Grand'Rue no 22) comporte, en 1636, une perchette. En revanche, au Lancaster, on a sculpté dans la dalle armoriée, qui date probablement de 1773, une

ombre (que désignent le nombre et la nature des nageoires).

Ceci pose problème.

Remontons plus haut dans le passé. Deux anciennes mentions, relevées aux archives communales, parlent de nos armoiries; en 1380 il est question de "un poisson" sans plus de précision; la seconde (1388) parle également du "poisson".

En milieu à peu près officiel, l'écu situé dans la cour du collège secondaire ancien (1790) est orné d'une carpe, qui peut prêter à plaisanterie en ce lieu, mais ne résout pas notre problème !

Le dictionnaire historique vaudois de Mottaz désigne une perchette tandis que le Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, édition Attinger, nomme un "poisson" d'argent. Ces deux ouvrages sont de 1914 et de 1930; ils semblent n'avoir pas tranché la question.

La médaille d'or offerte au bailli Samuel Engel par la ville de Nyon porte aussi nos armes. On pourrait penser que, vu son origine, elle est exactement conforme à la nature du poisson; or elle montre une sandre - vers 1770 !

Il en est de même de l'écusson, fort bien dessiné, au frontispice du manuscrit de la notice apocryphe de Nyon-Benevis, en 1647.

Il nous reste, dans de telles conditions, à renoncer à découvrir quel fut le premier poisson (du lac, c'est évident) utilisé pour orner notre drapeau. On dit "perchette" soit petite perche; elle est effectivement plus fréquente que d'autres variétés; encore devrait-on ne pas oublier que ses deux nageoires dorsales doivent se suivre de près, alors que, dans l'Armorial des communes vaudoises, édité en 1922, l'auteur, F. Th. Dubois, nomme sans hésiter la perchette, tandis que le dessinateur Th. Cornaz en dessine une dont la seconde nageoire est trop éloignée de la plus grande des dorsales. Pourquoi un poisson ? Le pasteur Arnold Wyrsh y voyait un symbole chrétien; c'est possible. D'autres songent aux pêcheurs de Rive, qui, en ces temps anciens, était le centre commercial de Nyon.

Edgar Pélichet

Agenda :

samedi 17 juin 1989

visites du Musée du
Vieux-Coppet et du
Musée des vélocipèdes,
collection privée à Mies

samedi 30 septembre 1989

visites des sites d'Allinges
et d'Abondance (Hte Savoie)

PRO NOVIODUNO

NYON

Hier
Aujourd'hui
Demain

veille activement depuis 1922 à la sauvegarde du patrimoine artistique et historique de Nyon, ainsi qu'au développement harmonieux de la cité. Parallèlement, elle organise des manifestations de caractère culturel, telles que conférences, visites guidées etc.

COMPOSITION DU COMITE

Président: Dr Bernard GLASSON
67, route de Clémenty 1260 NYON
téléphone 022 61 13 64

Vice-Président: Gabriel PONCET

Secrétaire: Gabrielle BUTSCHI
18, ch. du Pélard 1197 PRANGINS
téléphone 022 61 61 25

Trésorier: Georges-Hervé BUTSCHI

Membres: Fabia CHRISTEN
Florence DARBRE
Roland LABARTHE
Denise RITTER
Madeleine SCHURCH
Jacques SUARD
Janine SUARD

Membres consultatifs: Philippe BRIDEL
Me Olivier FREYMOND
Pierre KISSLING
Me Claude RUEY

Membres d'honneur: Jacques BRACK
Jean-H. GUIGNARD
Me Edgar PELICHET

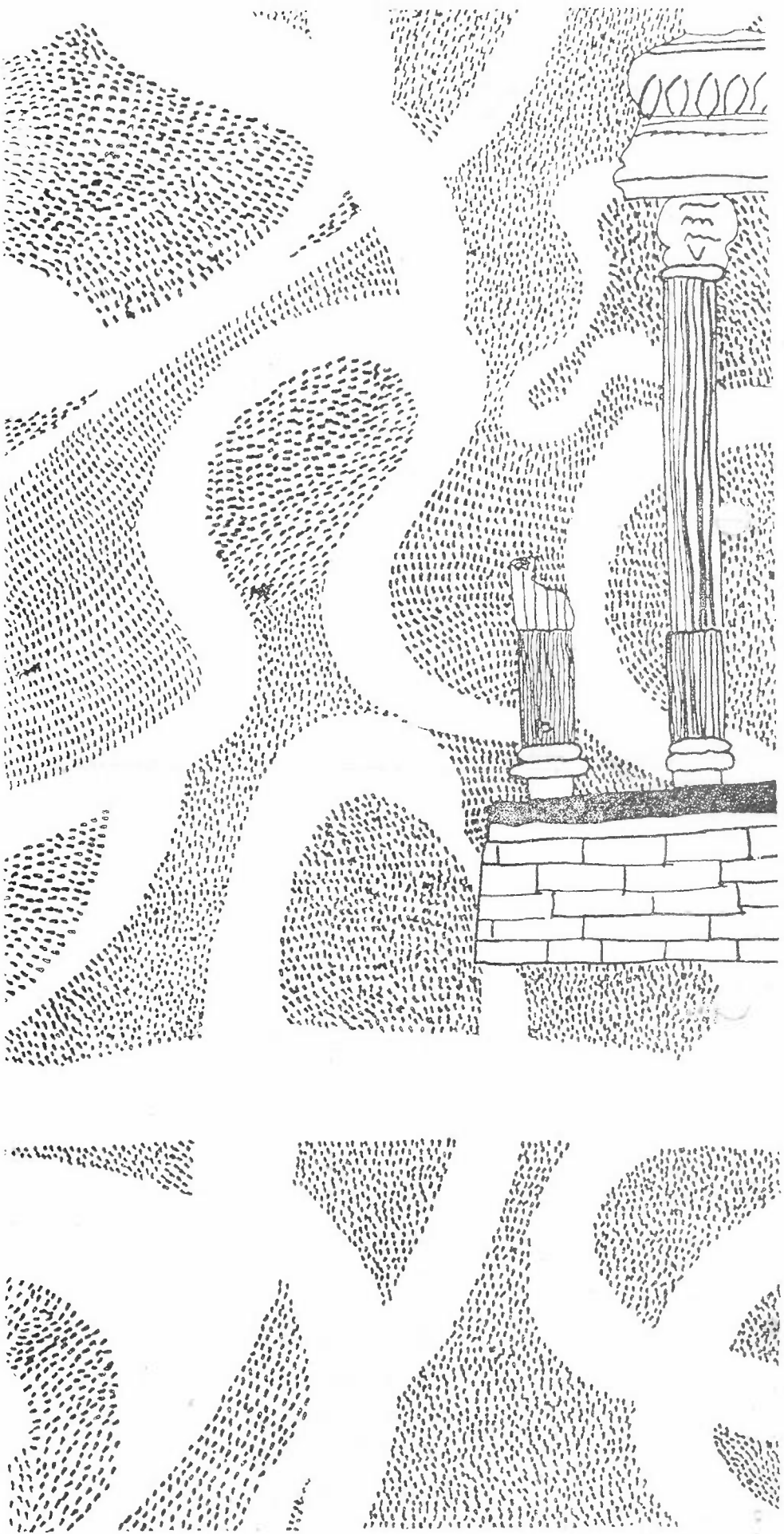
POUR DEVENIR MEMBRE DE L'ASSOCIATION

Remplissez le coupon d'inscription ci-dessous et renvoyez-le au secrétariat, 18 chemin du Pélard, 1197 Prangins:

Je désire devenir membre de l'association Pro Novioduno et m'engage à régler ma cotisation au moyen du bulletin de versement qu'on me fera parvenir (Fr. 20.-- membre ordinaire Fr. 30.-- couple).

Nom, prénom: adresse:

Date: signature:



Couverture réalisée à partir d'une oeuvre
de Stéphanie MAYE
élève en 1987 à l'établissement secondaire
de Nyon-Marens (6 G1)